

ACTE DE CANDIDATURE
FICHE DE PRESENTATION DU CANDIDAT

Je soussigné (e)

Né le à Code Postal

Titulaire de la licence n° Au club de

Adresse complète :

.....

.....

Tél fixe : E-mail

Tél portable :

Déclare faire acte de candidature au Bureau Directeur du Tennis de Table de Cusset lors de l'Assemblée Générale du 26 août 2022 qui se déroulera au siège du club à CUSSET.

J'atteste sur l'honneur ne pas avoir été condamné à une peine ayant fait obstacle à mon inscription sur les listes électorales, ni avoir été sanctionné d'inéligibilité pour manquement grave aux règles techniques de jeu constituant une infraction à l'esprit sportif.

A le

(Lu et approuvé avec signature)

Afin de pouvoir se présenter, cet imprimé est à retourner et à remettre au plus tard au secrétariat avant l'ouverture de l'Assemblée Générale

Pour postuler, le (ou la) candidat(e) doit être licencié(e) au club depuis au moins six mois et avoir 18 ans révolus avant la date de l'élection.

BON POUR POUVOIR

Conformément aux statuts de l'association,

Je soussigné(e)..... donne pouvoir à
M..... afin de me représenter et voter à
l'Assemblée Générale Elective du vendredi 26 août 2022.

A..... le.....

(Bon pour pouvoir et signature)

Acte à remettre par le mandataire au plus tard le vendredi 26 août 2022 avant le commencement de l'assemblée générale.



QUELQUES RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

AFIN DE POUVOIR ASSURER UNE BONNE RENTRÉE 2022/2023

- Pour tout joueur qui désire participer à des compétitions individuelles ou par équipes, il est impératif de donner au secrétariat du club le certificat médical « de non contre-indication à la pratique du Tennis de Table » concernant la nouvelle saison, et ce au plus tard les premiers jours de septembre afin de pouvoir être régulièrement inscrit,
- Il est observé que les certificats médicaux de moins d'un an sont valables trois ans mais chaque année une attestation suite à un questionnaire de santé devra être remis.
- Il est rappelé que tout joueur devra se conformer au nouveau règlement sportif mis en place pour la nouvelle saison
- Il devra porter la tenue fournie par le club (obligatoire pour les compétitions). Il pourra l'acquérir sous forme d'un achat de 30,00 €
- Il essaiera au mieux d'assumer l'ensemble de ses déplacements sur toute la saison 2022/2023